



33, avenue Argyle  
St-Lambert, Québec  
J4P 3P5

(450) 465-1401 (poste 21874)  
[www.cduasl.ca](http://www.cduasl.ca)  
[cduasl@hotmail.com](mailto:cduasl@hotmail.com)

## **COMMUNIQUÉ - POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**St-Lambert, le 18 mars 2020/ Le Comité des usagers Argyle / St-Lambert demande à la Ministre de la Santé et des Services sociaux, Danielle McCann d'annuler un contrat signé par le CISSS de la Montérégie-Centre pour créer plusieurs chambres semi-privées pour aînées hébergées dans un établissement privé non-conventionné de St-Lambert.**

**Cette situation est jugée inacceptable pour la qualité de vie des résidents, déplore le Comité des usagers Argyle/St-Lambert.**

Le Comité des usagers Argyle / St-Lambert a été informé le 20 février dernier qu'un contrat avait été signé pour transformer plusieurs chambres simples en chambres doubles (semi-privées) en ressources intermédiaires (RI) par Monsieur Richard Deschamps, pdg du CISSS de la Montérégie-Centre (CISSSMC) et Monsieur Christian G. Archambault, président d'Excelsoins, propriétaire du CHSLD Argyle et de la Résidence les Écluses St-Lambert.

Il s'agit d'un précédent puisque selon nos recherches, il n'existait aucune chambre semi-privée pour hébergement RI dans le réseau, avant ce projet. À l'heure où le ministère s'est engagé à améliorer la qualité de vie des aînés, comment peut-on signer un tel contrat qui compromet la sécurité et la qualité de vie de personnes vulnérables?

C'est le 26 novembre dernier que la direction de l'établissement informait le comité que ce projet était à l'étude pour pallier un manque de places d'hébergement sur le territoire du CISSSMC.

Depuis, nous avons demandé à plusieurs reprises une rencontre avec la direction du CISSSMC et au Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS) pour obtenir des explications sur ce projet qui va à l'encontre de toutes les orientations ministérielles. À ce jour, nous sommes restés

sans réponses. Les membres du Comité des usagers Argyle / St-Lambert ont signifié des résolutions, adoptées à l'unanimité, s'opposant fermement à ce projet qui porte atteinte aux droits des usagers.

Les 10 et 11 mars 2020, des résidents ont tout de même été admis dans 4 chambres semi-privées nouvellement créées. Ces nouveaux résidents qui ont déjà une santé fragile, ont été déçus de leur situation lorsqu'ils ont constaté les lacunes d'aménagement et l'espace dans ces chambres semi-privées. Ceci, malgré tous nos efforts pour rappeler aux autorités l'importance du respect des droits des usagers et de la promotion de la qualité des soins et de vie des aînées.

Plus encore, la grille de contribution à l'hébergement de la RAMQ ne prévoit aucun tarif pour des chambres semi-privées RI. Ainsi, un usager paiera le même tarif qu'il soit en chambre semi-privée ou privée. On crée ainsi, un autre précédent inacceptable.

Le Comité demande au CISSSMC, au CHSLD Argyle et à la Résidence les Écluses St-Lambert de renoncer définitivement à la création de chambres semi-privées.

Le conseil d'administration du Conseil pour la protection des malades (CPM) a adopté le 17 mars, une résolution pour appuyer notre démarche et exige l'abandon de ce projet inacceptable.

Rappelons que la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS) détermine qu'un comité des usagers a pour fonctions de renseigner les usagers sur leurs Droits et de promouvoir l'amélioration de leur qualité de vie.

- 30 -

**Source :**

Daniel Gagné, président

Comité des usagers Argyle / St-Lambert

33 avenue Argyle, St-Lambert (Québec), J4P 3P5

Courriel : [cduasl@hotmail.com](mailto:cduasl@hotmail.com) Site Web : [www.cduasl.ca](http://www.cduasl.ca)

Téléphone : (450) 465-1401, poste 21874